

elle gagne de plus en plus de crédit dans le monde catholique. De nombreuses Revues populaires ont donné des articles sur la question ; on ne compte plus les communautés religieuses et les âmes ferventes qui offrent à cette intention leurs prières et leurs bonnes œuvres, et il y a aujourd'hui plus de 300 évêques qui ont adressé leurs Suppliques au Saint-Siège.

Ce zèle pour la Mère de Dieu sera dès maintenant d'autant plus glorieux pour elle et salutaire aux âmes que l'on comprendra mieux le but désiré et poursuivi. Et d'abord il ne s'agit point de terminer une controverse comme il est arrivé pour d'autres vérités ; il n'est pas de chrétien sérieux qui doute de l'Assomption, et aucune attaque particulière n'a dans ces derniers temps éveillé la sollicitude des gardiens de la foi. Mais les controverses ou négations ne sont pas pour l'Eglise les seuls motifs de porter ces jugements solennels qu'on appelle des définitions dogmatiques. Elle peut y être inclinée par le progrès même de la vérité catholique, progrès qui résulte de ce qu'elle est vivante, toujours apte à être saisie sous des points nouveaux et pour de nouvelles applications. Quand il s'agit de la foi c'est là le seul sens légitime du mot progrès ; dans la question de l'Assomption il consistera à montrer que l'Eglise tient cette vérité des apôtres eux-mêmes, et qu'ainsi elle est au rang des vérités les plus élevées, de celles que nous croyons sur la parole de Dieu.

Ce que les apôtres ont enseigné par l'inspiration du Saint-Esprit est la parole de Dieu tout aussi bien que ce que Jésus-Christ lui-même a révélé. Qui ne voit quelle gloire c'est pour Marie si Dieu a fait connaître aux apôtres sa présence corporelle dans le ciel, et si cette vérité a été transmise aux premiers fidèles par eux, les témoins authentiques de la révélation. C'est à l'Eglise à rechercher si telle est bien l'origine de la vérité qu'elle possède. Le Pasteur suprême, qui occupe le Siège apostolique, peut seul nous dire, sans péril d'erreur, si l'Assomption est de tradition apostolique. Mais cette auguste prérogative de l'infailibilité n'est pas pour empêcher le travail auxiliaire et préparatoire des évêques, ni même des prêtres et des fidèles.

Il appartient aux évêques d'attester au Vicaire de Jésus-Christ quelle est la foi de leurs Eglises, c'est-à-dire de lui certifier qu'eux-mêmes et leurs ouailles croient à l'Assomption,